

## REGLEMENT SPORTIF DE LA DIVISION « HONNEUR » SENIORS HOMMES SAISON 2017-2018

### 1 LES EPREUVES DE LA COMPETITION

La saison sportive 2017/2018 connaîtra deux compétitions officielles :

- Le Championnat de Tunisie
- La Coupe de Tunisie

Ces compétitions seront programmées conformément au calendrier général établi par la FTHB et la LNHB.

### 2 LE CHAMPIONNAT DE TUNISIE 2017/2018

Le Championnat de la Division d'honneur 2017/2018 se déroulera en deux phases :

#### 2.1 PREMIERE PHASE (PHASE REGIONALE):

Les 24 équipes engagées sont réparties par en 3 poules tenant compte de la répartition géographique des équipes engagées:

	<b>Nord/Tunis Nord : A</b>	<b>Tunis Sud/Cap bon : B</b>	<b>Centre/Sud : C</b>
1	FSRD	EZH	CHKsour Essef
2	GST	CSHL	CHBCHebba
3	CAB	CSBA	OMonastir
4	HBCT	ASZJedidi	CHBEL jem
5	ASMBeb	JSG	CHBGabés
6	CSMarsa	JSMAamoura	CSGafsa
7	ASManouba	ESHS	ESHNefta
8	ASPTT	SSM	CHBSBouzid

## 2.1.1 TIRAGE DU CALENDRIER DE COMPETITIONS :

### Poule A

	<b>Match1</b>	<b>Match2</b>	<b>Match3</b>	<b>Match4</b>
<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	GST ASMB	ASPTT ASMa	CAB CSM	FSRD HBCT
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	ASMB FSRD	HBCT CAB	CSM ASPTT	ASMa GST
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	ASPTT HBCT	CAB ASMB	FSRD GST	CSM ASMa
<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	GST CAB	ASMB ASPTT	HBCT CSM	ASMa FSRD
<b>5<sup>ème</sup> journée</b>	ASPTT GST	CAB FSRD	HBCT ASMa	CSM ASMB
<b>6<sup>ème</sup> journée</b>	GST CSM	ASMB HBCT	CAB ASMa	FSRD ASPTT
<b>7<sup>ème</sup> journée</b>	ASPTT CAB	HBCT GST	CSM FSRD	ASMa ASMB

### Poule B

	<b>Match1</b>	<b>Match2</b>	<b>Match3</b>	<b>Match4</b>
<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	JSMa CSHL	ESHS SSM	JSG CSBA	EZH ASZJ
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	CSHL EZH	ASZJ JSG	CSBA ESHS	SSM JSMa
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	ESHS ASZJ	JSG CSHL	EZH JSMa	CSBA SSM
<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	JSMa JSG	CSHL ESHS	ASZJ CSBA	SSM EZH
<b>5<sup>ème</sup> journée</b>	ESHS JSMa	JSG EZH	ASZJ SSM	CSBA CSHL
<b>6<sup>ème</sup> journée</b>	JSMa CSBA	CSHL ASZJ	JSG SSM	EZH ESHS
<b>7<sup>ème</sup> journée</b>	ESHS JSG	ASZJ JSMa	CSBA EZH	SSM CSHL

## Poule C

	<b>Match1</b>	<b>Match2</b>	<b>Match3</b>	<b>Match4</b>
<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	CHBE CHBCH	ESHN CHBSB	OM CSG	CHBG CHKE
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	CHBCH CHBG	CHKE OM	CSG ESHN	CHBSB CHBE
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	ESHN CHKE	OM CHBCH	CHBG CHBE	CSG CHBSB
<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	CHBE OM	CHBCH ESHN	CHKE CSG	CHBSB CHBG
<b>5<sup>ème</sup> journée</b>	ESHN CHBE	OM CHBG	CHKE CHBSB	CSG CHBCH
<b>6<sup>ème</sup> journée</b>	CHBE CSG	CHBCH CHKE	OM CHBSB	CHBG ESHN
<b>7<sup>ème</sup> journée</b>	ESHN OM	CHKE CHBE	CSG CHBG	CHBSB CHBCH

Toutes les équipes joueront un Championnat en forme de tous contre tous en aller et retour.

### **2.1.2 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA PREMIERE PHASE :**

#### **2.1.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS**

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matchs Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

#### **2.1.2.2 CLASSEMENT :**

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

##### **2.1.2.2.1 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :**

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
- 2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

### 2.1.2.2.2 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la 1<sup>ère</sup> phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque dans leurs confrontations directe de l'aller et du retour,
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire, sera la mieux classée,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence durant cette phase,
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque durant cette phase,
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

### 2.2 QUALIFICATION :

Les deux équipes classées premières de chaque poule seront qualifiées au Play off.

## 3 LE PLAY-OFF :

Les équipes classées premières dans leurs poules respectives durant la deuxième phase joueront un championnat (en aller et retour) en poule unique dans des Salles selon le calendrier suivant:

	<b>Match1</b>	<b>Match2</b>	<b>Match3</b>
<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	1A 2B	2A 2C	1B 1C
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	2B 2A	1C 1A	2C 1B
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	1A 2C	2A 1B	2B 1C
<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	2A 1C	1B 1A	2C 2B
<b>5<sup>ème</sup> journée</b>	1C 2C	1B 2B	1A 2A

**A l'issue de ce play-off, les équipes seront classées de 1 à 6.**

**Accèdent automatiquement en division nationale B, les deux équipes classées premières durant cette phase de Play Off.**

### 3.1.1 ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT DURANT LA PREMIERE PHASE :

#### 3.1.1.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matches Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

### **3.1.1.2 CLASSEMENT :**

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

#### **3.1.1.2.1 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :**

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée du championnat « Aller et Retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
- 2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

#### **3.1.1.2.2 CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL**

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la phase Play Off entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour,
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés),
3. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque de leurs confrontations directes.
4. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence durant toutes les rencontres de cette phase,
5. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque durant cette phase,
6. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

## **4 REMARQUES GENERALES**

1. Tous les matchs de championnat de la division d'honneur seniors Garçons (**Play Off**) ainsi que les matchs de coupe seront désignés dans des salles. Les clubs ne disposant pas de salles recevront dans les plus proches salles disponibles.
2. Tout match de Championnat reporté pour une raison quelconque sera joué au cours de la même semaine ou au cours de la semaine qui suit selon la disponibilité du calendrier général dans la même salle ou dans la salle la plus proche (en cas d'indisponibilité de la salle)
3. Pendant les trois dernières journées pour chacune des deux phases aucun motif ne sera pris en considération pour toute demande du report d'une rencontre ; l'équipe défaillante perdra son match par forfait, sauf cas de force majeure accepté par le bureau de la Ligue Nationale.
4. Le principe est qu'aucune modification du calendrier général ne sera introduite pour les compétitions internationales des clubs si celles-ci ne sont pas programmées à des dates précises au préalable.
5. Le démarrage de la phase retour ne se fait qu'après la mise à jour de tous les matchs de la phase aller et de leur homologation.

## **6. L'équipe qui déclare forfait général sera interdite de l'engagement des Seniors Hommes pour la saison prochaine.**

### **5 LA COUPE DE TUNISIE 2016-2017**

Voir organisation et règlement de la Coupe de Tunisie.

### **6 ORGANISATION ET AUTRES PREDISPOSITIONS :**

Les obligations relatives à l'organisation incombent aux clubs recevant ou désignés en premier. Ces obligations comportent outre celles stipulées aux règlements généraux de la FTHB, les obligations suivantes :

#### **6.1 OBLIGATION D'INFORMATION**

Le club recevant ou désigné en premier est tenu d'envoyer au plus tard une heure après la fin de la rencontre la feuille de match au siège de la Ligue Nationale pour les matchs de Championnat sur le mail : [lnhb@fthb.tn](mailto:lnhb@fthb.tn) ou par Fax N° 71238096 et au siège de la FTHB pour les matchs de Coupe sur le mail : [contact@fthb.tn](mailto:contact@fthb.tn) ou par Fax N° 71282566.

Les correspondances de la Ligue Nationale de Hand Ball ne se feront qu'aux adresses mail délivrées par les clubs.

#### **6.2 BILLETTERIE**

Selon Règlements généraux de la FTHB.

#### **6.3 OBLIGATION DE SECURITE ET DE COUVERTURE SANITAIRE:**

Les frais relatifs à l'assistance en matière de sécurité et de santé sont à la charge du club recevant.

#### **6.4 OBLIGATION ENVERS LE SERVICE DE CONTROLE ANTI DOPAGE:**

Le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe du contrôle antidopage de l'Agence Nationale Anti-dopage un local ainsi que la quantité de boissons indiquée en pareilles circonstances.

#### **6.5 OBLIGATION ENVERS LES TECHNICIENS VIDEO**

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux techniciens vidéo mandatés par la Fédération ou porteurs de cartes de Presse Officielles pour assurer la couverture vidéo de la rencontre et doit tout mettre en œuvre pour leur faciliter l'exécution de leur mission. Les techniciens vidéo accrédités seront munis d'une carte délivrée par la Fédération ou le cas échéant d'un ordre de mission.